

Sécurité sociale (responsabilité: OFAS)

Thèmes de recherche prioritaires

En 2021, l'OFAS a mené deux études sur les conséquences de la pandémie de COVID-19. Une autre étude a cherché à déterminer si le droit actuel des assurances sociales est adapté aux nouvelles formes d'emploi, notamment au travail effectué par l'intermédiaire de plateformes. Enfin, les coûts d'un congé parental ont été recalculés, et une évaluation a été consacrée au financement de l'accueil institutionnel des enfants et aux tarifs parentaux appliqués en Suisse.

Contribution de l'unité de recherche à la sécurité sociale

Conformément au message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation, l'OFAS est responsable de la recherche sur la sécurité sociale. D'autres services comme l'OFSP, le SECO, l'OFS, l'OFAG, l'OFL ou le SEM mènent également des recherches dans ce domaine. Les recherches effectuées à l'OFAS et dans les autres services concernés touchent un large éventail de sujets.

Un exemple de réussite

Depuis 2016, la Plateforme nationale Jeunes et médias de l'OFAS met en œuvre des mesures éducatives en matière de protection des jeunes face aux médias. Pour que les enfants et les jeunes en Suisse puissent utiliser les médias numériques de façon sûre et responsable, la plateforme a défini quatre objectifs prioritaires:

- encourager les compétences médiatiques des personnes de référence afin qu'elles puissent endosser un rôle d'accompagnement actif;
- soutenir et renforcer les actions menées par les acteurs du secteur (associations faïtières ou associations professionnelles, fournisseurs nationaux ou suprarégionaux);
- soutenir la recherche et développer les connaissances existantes;
- assurer la mise en réseau (par ex. organisation de rencontres de réseau ou de forums spécialisés).

Le DFI est chargé de rendre compte tous les cinq ans au Conseil fédéral de l'avancement des mesures. Le rapport du 30 avril 2021 est basé sur [l'évaluation](#) des mesures éducatives prises dans le domaine de la protection des jeunes face aux médias entre 2016 et 2020 (Evaluation der Massnahmen im Bereich des erzieherischen Jugendmedienschutzes 2016–2020, rapport en allemand, avec résumé en français, en italien et en anglais). L'évaluation a porté sur la conception et la mise en œuvre, les prestations fournies, leur impact sur le public visé ainsi que l'utilisation des ressources depuis 2016. Elle a abouti à des recommandations pour la mise en œuvre de mesures éducatives en matière de protection des jeunes face aux médias. Au niveau méthodologique, l'évaluation s'appuie sur une analyse de documents et de données, sur une enquête en ligne non représentative menée dans les trois régions linguistiques auprès de 765 personnes (362 personnes relais et 403 personnes de référence) et sur 15 entretiens semi-directifs avec des experts de différents domaines.

Les conclusions de l'évaluation sont tout à fait réjouissantes. La conception est jugée cohérente et la mise en œuvre, appropriée. Les acteurs sondés estiment que les prestations fournies sont positives, voire très positives. C'est également le cas du rapport coûts/bénéfices: selon les experts interrogés, l'OFAS parvient, avec des ressources en personnel modestes, à fournir un grand nombre de prestations, à proposer des produits de qualité, à organiser des manifestations intéressantes, à mettre en réseau les différents acteurs du domaine et à contribuer à la coordination des mesures existantes. L'évaluation confirme l'efficacité des prestations. Elle recommande de poursuivre les mesures, tout en proposant de légères adaptations: les offres de Jeunes et médias doivent mieux se distinguer les unes des autres, les prestations visant à soutenir les acteurs-clés doivent être renforcées et les échanges avec les ONG, systématisés.

Données statistiques (en milliers de francs)

2021	Mandats de recherche	Versements à des instituts de recherche	Recherche au sein de l'OFAS	Total	Budget 2022	Budget 2023
Charges OFAS (Budget R+E)	618	0	0	618	482	484

Procédures d'adjudication

Les mandats font généralement l'objet d'appels d'offres publiés sur le site Internet de l'OFAS. L'octroi des mandats est conforme à la législation fédérale sur les marchés publics (OMP/LMP).

Informations complémentaires

Les données statistiques indiquées ci-dessus comprennent uniquement le budget R+E. En 2021, l'unité de recherche de l'OFAS a également été financée en vertu de dispositions légales spécifiques (par ex. l'art. 68 de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité [RS 831.2]) ou d'arrêtés du Conseil fédéral (par ex. le Programme national de protection de l'enfance et de la jeunesse).

[Aperçu des activités de l'unité de recherche de l'OFAS](#) et [Rapport annuel Recherche et évaluation 2021](#).